



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le 25/08/2025 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX, dûment convoqué le 22/08/2025 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers absents : **6**

Nombre de Conseillers représentés : **2**

Présents : ANDRIEU Julie – BARBIER Vincent – BOETTNER Charlotte – FURGET Isabelle - MEUNIER Pierre - PEREZ Elizabeth - SAINT Pascal - VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

Absents ayant donné procuration :

BAILLON Joseph à PEREZ Elizabeth

KADDOUR Vincent à SAINT Pascal

Absent n'ayant pas donné procuration :

GRANICZNY Cathy

GUETTE Pascal

SUBLET Patrice

NANCHE Chantal

Madame Elizabeth PEREZ est nommée secrétaire de séance.

2025-29	TARIF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – RENTREE 2025
---------	--

Madame VILLARET informe le Conseil Municipal que LEZTROY, fournisseur des repas de cantine, a fait part des nouveaux tarifs pour la rentrée 2025 dans son courrier en date du 26/06/2025.

Le prestataire propose une actualisation dérogatoire à la clause contractuelle afin de proposer des tarifs plus justes.

Ces tarifs sont détaillés ci-dessous :

Désignation	Ancien prix € H.T.	Coefficient	Nouveau prix € H.T.	Nouveau prix € T.T.C.
Repas Maternelle	4,15	/	4,20	4,43
Repas Elémentaire	4,30	/	4,35	4,59
Repas Adulte	4,95	/	5,05	5,33

Pour la rentrée 2025, il est proposé de ne pas répercuter la hausse sur les familles et de maintenir les tarifs de 2024. Cependant, Madame VILLARET rappelle que lors de la délibération n° 2024-44 il a été décidé de proposer le repas adulte au corps enseignants, élus et agents au prix coutant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à compter du 01/09/2025 les nouveaux tarifs proposés par l'entreprise LEZTROY présentés ci-dessus,
- **DECIDE** à compter du 01/09/2025 de maintenir les tarifs de 2024 pour les familles,



- **DECIDE** à compter du 01/09/2025 de proposer le repas adulte au corps enseignants, élus et agents au prix coutant de 5,33€ TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y affèrent.

La SECRETAIRE DE SEANCE

Elizabeth Perez

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MADAME LE MAIRE

Charlotte Boettner



Affiché/Publié le : 28/10/2025
Transmis en préfecture le : 28/10/2025
Certifié exécutoire le : 28/10/2025

